

SERVICE TECHNIQUE

☎ 05 46 30 19 46

✉ domaine.public1@aytre.fr

Affaire suivie par : Eric SAUTEREAU

**Arrêté temporaire n° 24-AT-0306
Portant réglementation de la circulation**

RUE BARBEDETTE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10

VU la demande d'autorisation de voirie n° 24-AV-0376, formulée par Charly PICOULEAU - 15 Rue des Mésanges - 72700 ALLONNES

CONSIDÉRANT que des travaux avec dépôt et enlèvement de matériaux rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 27/11/2024 au 29/11/2024, 16 RUE BARBEDETTE

Le Maire d'Aytré **ARRÊTE** :

ARTICLE 1 :

À compter du 27/11/2024 et jusqu'au 29/11/2024, 16 RUE BARBEDETTE, un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraîne une modification des conditions de circulation. Les véhicules venant de l'avenue du Général De Gaulle ont la priorité de passage sur les véhicules autorisés à emprunter la piste cyclable depuis la RUE GAMBETTA. La circulation est alternée par B15+C18.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, Charly PICOULEAU.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Aytré, le 26 novembre 2024

Tony LOISEL

Monsieur le Maire



DIFFUSION:

- Charly PICOULEAU
- Monsieur le Maire
- DDSP
- Responsable Police Municipale

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

BP 30102
17 442 AYTRÉ Cedex
Tél 05 46 30 19 19

information@aytre.fr
aytre.fr   